



Délibération portant avis de la conférence régionale de santé et de l'autonomie sur les modalités de sa contribution à la déclinaison du PRS

Contexte et objectifs du projet de décision

Depuis son installation, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) s'est pleinement mobilisée afin de contribuer à l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) de Normandie, arrêté par la directrice générale de l'ARS le 10 juillet 2018 à l'issue de plus de 18 mois de travaux et de concertation.

D'ici la fin de son mandat qui interviendra en juillet 2020, la CRSA réaffirme sa volonté de concourir, en lien avec les Conseils territoriaux de santé (CTS), à la déclinaison du PRS.

A cette fin, il est proposé de définir, sous la forme du présent avis, les orientations stratégiques susceptibles d'être portées par la CRSA en lien avec des actions en cours ou à venir.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques autour desquelles la CRSA propose de bâtir son action d'ici la fin de son mandat ont été définies en cohérence avec :

- les missions réglementaires de la conférence

La CRSA concourt, par ses avis, notamment sur le PRS, à la politique régionale de santé.

Elle peut faire toute proposition au directeur général de l'agence régionale de santé sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé dans la région et sur les territoires.

Elle organise en son sein l'expression des représentants des usagers du système de santé et procède, en lien notamment avec les conseils territoriaux de santé, à l'évaluation d'une part, des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et, d'autre part, de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

Elle organise le débat public sur les questions de santé de son choix.

- l'avis sur le PRS voté le 14 juin 2018 par la CRSA
 - o Concevoir un plan de communication ambitieux en direction des professionnels et du grand public

- Accélérer et accompagner le déploiement et la montée en charge de la télémédecine ainsi que l'utilisation des outils du numérique dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Impulser et soutenir la diffusion des bonnes pratiques, des expérimentations et innovations
- Proposer des formations inter-acteurs pour favoriser une culture et un langage commun en s'appuyant notamment sur les connaissances et l'expertise d'usage des usagers et de leurs proches aidants
- Suivre et évaluer le PRS conformément à la gouvernance dédiée prévue par le COS

Les axes que la CRSA souhaite ainsi porter dans le cadre de la deuxième partie de sa mandature poursuivent l'ambition de :

Contribuer à la conception d'un plan de communication ambitieux en direction des professionnels et du grand public

La CRSA suggère de se mobiliser afin de contribuer à une meilleure appropriation des orientations du PRS par l'ensemble des acteurs du système de santé et plus particulièrement les usagers.

A cette fin, il est proposé d'engager des actions de communication à l'attention du grand public autour du message suivant : « Etre acteur de sa santé en Normandie ».

Afin de garantir que les messages clés sur lesquels la CRSA engagera une communication aient du sens pour le grand public, ils seront définis et testés en association avec des usagers.

Continuer à promouvoir la participation des usagers au système de santé

Il s'agit de poursuivre le soutien apporté aux actions visant :

- le renforcement, au plus près des territoires, du recueil des besoins et des attentes des citoyens et de tous les acteurs concernés dans l'organisation et l'évolution du système de santé, par exemple à travers l'organisation de débats publics ou la mise en place d'ateliers ;
- la diversification de l'offre de formation à l'attention des usagers et/ou de leurs représentants afin de répondre aux besoins existants ou émergents et pour lesquels des réponses demeurent à développer ou à optimiser.

A cette fin, pourront être mobilisés divers leviers (lancement d'un ou de plusieurs appels à projets, contractualisation...).

Améliorer la connaissance et l'effectivité des droits des usagers sur l'ensemble de leurs parcours de santé

En lien étroit avec les souhaits exprimés en Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers (CSDU) et dans la continuité des travaux engagés au titre de 2018, il s'agit :

- de poursuivre le travail de refonte du rapport relatif aux droits des usagers du système de santé (après le secteur médico-social, extension au secteur ambulatoire) et de garantir le suivi des recommandations en découlant ;
- de contribuer à l'organisation d'événements afin de :
 - promouvoir sur deux territoires pilotes la participation des usagers dans les établissements et services médico-sociaux accueillant et accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie (Calvados) et en situation de handicap (Orne) ;

- faire connaître, valoriser et promouvoir le rôle et les missions portés par les Représentants des usagers (RU) du système de santé, notamment afin de renforcer leur présence au sein des Commissions des usagers (CDU) des établissements de santé normands et d'anticiper la fin de mandat de l'ensemble des RU qui avaient été désignés fin 2016.

Soutenir la diffusion des bonnes pratiques, des expérimentations et innovations

Au regard de sa composition et de ses missions, la CRSA constitue un lieu privilégié pour diffuser les bonnes pratiques, porter à la connaissance des acteurs les expérimentations en cours ou encore valoriser les innovations. Lors des assemblées plénières de la CRSA, il est proposé d'associer plus fréquemment aux présentations réalisées des témoignages relatifs à la mise en pratique des dispositifs présentés, y compris en sollicitant l'intervention d'acteurs issus d'autres territoires.

Par ailleurs, les actions visant à mieux faire connaître le dispositif relatif au label « Droits des usagers du système de santé » et à valoriser les projets labélisés en Normandie sont à poursuivre.

Garantir que les outils numériques développés en matière de santé soient mis au service du parcours de santé de l'utilisateur

Afin de concourir à la politique régionale d'e-santé, la CRSA propose de formaliser un avis relatif à l'e-santé en Normandie. La connaissance et la maîtrise par les usagers des outils numériques dans le champ de la santé est en effet un enjeu majeur qui nécessite d'être accompagné.

La CRSA pourra également organiser et/ou soutenir des débats publics ou d'autres démarches participatives à propos des enjeux relatifs à la e-santé, notamment pour et avec les usagers.

Renforcer la démocratie en santé

Il s'agit dans ce cadre de mobiliser la CRSA afin :

- de s'assurer de la mise en œuvre du PRS et de la prise en compte des avis rendus pendant la période de concertation ;
- de suivre et d'évaluer le PRS conformément à la gouvernance dédiée prévue par le Cadre d'orientation stratégique (COS) ;
- de renforcer, notamment à travers le comité stratégique PRS, l'articulation et les liens entre la CRSA et les CTS ;
- de garantir une plus grande transversalité des travaux menés entre les différentes commissions spécialisées, par exemple à travers la création de groupes de travail inter-commissions ;
- de contribuer à faire connaître et reconnaître l'expertise d'usage des usagers et de leurs proches aidants ;
- de se saisir des consultations initiées par le national, par exemple sur le projet de loi relatif à la transformation du système de santé ;
- de définir les modalités de sa participation à l'organisation des assises nationales de la démocratie en santé.

Date et lieu de la consultation

7 février 2019, ARS site de Caen

Avis

La CRSA donne un avis favorable.

Vote de la délibération

Votants : 54
Favorable : 44
Défavorable : 3
Abstention : 7

La présidente de la CRSA,



Madame Marie-Claire QUESNEL